

SIGNIFICATION AU DEBITEUR D'UNE PRISE D'HYPOTHEQUE JUDICIAIRE SUR BIEN IMMOBILIER

Par jeanne13, le 04/03/2019 à 15:01

J'ai besoin d'avoir une information fiable concernant **l'obligation ou non** de la part d'un créancier d'informer son débiteur par voie de signification d'huissier, que ce dernier (le créancier) a pris une hypothèque judiciaire sur le bien immobilier du débiteur.

Nous sommes dans ce cas, nous venons de nous apercevoir que ce créancier a pris une hypothèque judiciaire sur notre bien il y a plusieurs mois et que nous ne le savions pas!